

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes COOREVITS Catherine et LE BOUEDEC Christiane.

OBJET :	<i>Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL 2018 – Volet « soutien à la ruralité ».</i>
----------------	---

N° 2018 / 03 / 14

Description de l'opération :

La Ville de Blain est reconnue pôle d'équilibre métropolitain dans le cadre du SCOT et de la DTA. Elle exerce des fonctions de centralité au nord du département de Loire-Atlantique.

Le centre-ville est traversé par deux axes structurants : RN171 et RD 164, qui génèrent d'importantes nuisances au détriment de la qualité des espaces publics et de la vitalité commerciale.

Aussi, la gestion de l'urbanisme est devenue un enjeu fort pour la commune. En 2017, la Ville de Blain a missionné les Agences MAGNUM et Commerces et Marchés de France, ainsi que le bureau d'études ARTELIA, pour l'élaboration d'une étude d'aménagement du centre-ville et la formalisation d'un plan guide pluriannuel visant à favoriser la revitalisation du centre-ville.

Ce plan d'action, s'articule autour de 4 axes principaux :

- 1) L'aménagement d'une boucle structurante pour répondre à l'enjeu des flux routiers traversant le centre-ville et favoriser les mobilités douces.*
- 2) L'aménagement d'un coeur de ville de qualité pour répondre à l'enjeu d'attractivité.*
- 3) Le réaménagement d'une place en coeur de ville, comme élément du parcours marchand et de facilitation du stationnement.*
- 4) Le renforcement des liens entre le bourg et le canal de Nantes à Brest par une diversification des liaisons douces.*

Ce plan d'action doit faire l'objet d'une programmation opérationnelle et financière, à court, moyen et long terme.

.../...

Un appel à maîtrise d'œuvre sera lancé en 2018, pour assurer l'accompagnement du projet global.

Objectifs généraux :

- Améliorer la qualité du cadre de vie du centre-ville
- Soutenir et développer la vitalité commerciale du centre-ville
- Apaiser le centre-ville en organisant les flux de circulation, le stationnement et en renforçant les parcours piétons existants.

En attendant, la Ville de Blain a souhaité enclencher une action d'aménagement d'un tronçon de la boucle structurante, objet de la présente opération sur le carrefour entre les rues Anatole France / Route du Gâvre / Route de Nozay / Rue du 8 mai.

Il s'agit d'un aménagement de carrefour intégrant pour l'essentiel des travaux de voirie.

Objectifs de l'action :

- Commencer à organiser la circulation par des aménagements sur la boucle structurante.
- Mieux gérer le flux routier important (poids lourds notamment).
- Sécuriser la boucle structurante

Financement prévisionnel (chiffrage ARTELIA) :

DEPENSES HT	
Travaux d'aménagement de voirie	364 207,00 €
Estimation maîtrise d'oeuvre	35 000,00€
TOTAL	399 207,00 €
RECETTES	
DSIL 40%	159 683,00€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 « loi de finances pour 2018 ».

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018, portant sur le vote du budget primitif 2018.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'opération présentée et son financement prévisionnel.

SOLLICITE une participation financière au titre de la DSIL 2018 – Volet « soutien à la ruralité »

SOLLICITE la participation de tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière à ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 26 Mars 2018,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20180322-CM-2018-03-14-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Ordonnance du Conseil municipal du 22 Mars 2018
Délibération n° 2018 / 03 / 14